



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitations

Question écrite n° 73251

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc précise auprès de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche l'importance d'une meilleure régulation de la consommation de l'eau dont on a pu, cet été, déplorer les insuffisances. Il lui demande les perspectives de son action à l'égard de la proposition d'instauration d'une aide au développement des cultures printanières, financée par la redevance irrigation et versée aux agriculteurs souhaitant reconverter leurs cultures irriguées.

Texte de la réponse

En agriculture, les besoins en eau les plus importants coïncident avec des phases précises du développement spécifique de chaque plante, qui s'étalent pour les cultures non pérennes du semis à la récolte. Ces besoins en eau sont en rapport avec des rendements attendus. Dans les secteurs géographiques où les apports pluviométriques prévisibles sont en concordance avec les besoins instantanés des cultures, l'irrigation n'est pas nécessaire. Les spécificités régionales du cycle annuel de l'eau, climatiques et hydrographiques, provoquent des variations saisonnières des apports pluviaux et de la ressource disponible, fréquemment plus importants en hiver ou au printemps qu'en été. Dans ce contexte, privilégier les cultures précoces réduit les besoins en eau d'irrigation et permet de les satisfaire à une période de meilleure disponibilité de la ressource. Cette année, l'anticipation par des agriculteurs de la réduction de la ressource en eau disponible a conduit à la mise en place d'assolements intégrant cette perspective et à la réduction des surfaces en maïs irrigué de 8 % en moyenne nationale. Ce changement d'assolement peut cependant conduire à une diminution des revenus de l'exploitation agricole. Le plan de gestion de la rareté de l'eau adopté en conseil des ministres le 26 octobre dernier propose de faire converger l'offre et la demande en eau, en mettant en oeuvre différents moyens : favoriser la création de retenues collinaires ou de substitution, réduire les volumes d'eau affectés à l'irrigation dans certains bassins particulièrement critiques, permettre l'instauration de zones de sauvegarde. La réduction des volumes affectés à l'irrigation pourra s'accompagner d'aides financières des agences de l'eau pour compenser les pertes de revenu. Une solution peut consister à favoriser le développement des cultures nécessitant une irrigation au printemps plutôt qu'en été ou moins sensibles à la sécheresse. Il importe d'inciter les différents usagers, en partenariat avec les collectivités et les services de l'État, à mettre en place, au niveau de chaque bassin versant en déséquilibre, la solution la mieux adaptée à la situation locale.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73251

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8441

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12024